

LIVRET D'ACCUEIL

MATERNELLE

Année scolaire 2023-2024
Ecole Primaire THOMAS PESQUET
200 rue des Genevilles
74500 PUBLIER

ce.0741258r@ac-grenoble.fr



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Elle est désormais OBLIGATOIRE. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Toutes les absences doivent être signalées (Nom de l'élève, classe, motif). Le répondeur de l'école est à votre disposition au 04.50.70 05 49.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



Le jour de sa première rentrée

Lundi 4 septembre dès 8 h20

Accompagner votre enfant, c'est important.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.

Prenez présent à l'heure de la sortie : des larmes et des angoisses seront évitées.

Né lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants, si vous vous posez encore des questions.



PERISCOLAIRE/ CANTINE

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant dès le mois de juin ! Renseignements en Mairie auprès du SEJE (Service Enfance Jeunesse Education).

Prévoyez un temps d'adaptation : les repas à la cantine dès les premiers jours de petite section peuvent s'avérer compliqués à gérer pour certains enfants. De même préparez votre enfant à l'autonomie afin qu'il réussisse à manger seul.

L'accueil périscolaire est géré par la FOL74 en lien avec la Mairie.

Le personnel de l'école

La directrice

JUILLARD Carole

Les enseignants de l'école :

Maternelle :

Ingrid DECONCHE

Alice JULLIARD

Amandine GACHET

Elémentaire :

Carole JUILLARD

Annabelle DUBOIS

Elisabeth LAURIER

Virginie PELISSIER

Les ATSEM, (agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Madame NEPLAZ Christel

Madame WADIER Sandrine

Madame BERNAZ Christelle

Les AESH, (accompagnants d'élèves en situation de handicap)

Madame REBET Valérie

Madame GARNIER Nadine

Responsable Agent de cantine

Madame RIVIERE Fabienne

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants.

La vie à l'école

Notre école comprend 8 classes, 3 classes en maternelle, 5 classes en élémentaire

Horaires

Respecter les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes :

- **Le matin de 8 h 20 à 8 h 30**

(De 8h20 à 8h30, vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignant)

- **L'après midi de 13h20 à 13h30**

Les mesures de sécurité VIGIPIRATE nous imposent la surveillance des entrées et sorties, c'est pourquoi le portail de la cour doit impérativement être fermé à 8h30 et 13h30.

- **Les sorties se font à 11 h 30 et 16 h 30.**

Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année les parents remplissent ***une fiche de renseignements***, une fiche d'autorisation à rechercher l'enfant et ***une fiche d'urgence*** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

Information des parents

Les enseignants ont mis en place un ***cahier de liaison***.

Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) ***vous devez les lire, les signer et y répondre*** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le couloir de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, ***une réunion d'information*** de rentrée est organisée dans chaque classe au mois de septembre.

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

Santé et bien-être des enfants

Les enfants doivent **être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)**. Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école.

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, gants, chaussons...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 8 parents représentant les autres parents. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, au maire et un autre est affiché.

À très bientôt !

